



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 103149

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la politique régionale 2005. Danuta Hübner, commissaire européen en charge de la politique régionale, a présenté récemment le 4e rapport d'étape sur la cohésion qui présente un aperçu des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne et rend compte des progrès réalisés ces dernières années pour lutter contre ces inégalités. Parmi les points marquants de cette année, on retiendra la réforme de la politique régionale européenne, les progrès considérables enregistrés dans la préparation des nouveaux programmes régionaux qui doivent débiter en 2007 et la reconnaissance croissante de la nécessité d'aider les régions moins prospères à rattraper leur retard de manière durable afin d'améliorer la compétitivité européenne. Toutefois, le rapport souligne également qu'il reste beaucoup à accomplir, en particulier pour réduire les fortes disparités régionales qui subsistent dans le domaine des infrastructures modernes et de la capacité à innover. La politique régionale continuera donc de jouer un rôle essentiel dans l'amélioration des perspectives économiques de l'Europe. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur le rôle que doit continuer à jouer la politique régionale dans les perspectives économiques de l'Europe. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La nouvelle politique régionale de cohésion économique et sociale pour la période 2007-2013 est en cours de préparation. En France, les programmes en cours d'élaboration seront axés autour des priorités du cadre de référence stratégique national qui décline au niveau national les grandes orientations communautaires en faveur de la politique de cohésion. Dans le contexte du nouveau cadre financier de l'Union européenne pour 2007-2013, la politique régionale interviendra, en premier lieu, en faveur des territoires les plus en retard des nouveaux États membres où les besoins en infrastructures modernes sont très importants. Néanmoins la France sera le premier bénéficiaire du futur objectif « Compétitivité régionale et emploi », qui couvre surtout les anciens États membres. Dans un contexte budgétaire européen en tension, la France s'est mobilisée pour le maintien d'une politique de cohésion volontariste sur l'ensemble du territoire européen. Ainsi, malgré la diminution de ces enveloppes par rapport à la période 2000-2006, les crédits qui seront consacrés aux stratégies de croissance et d'emploi en métropole demeurent très importants. Les enveloppes outre-mer connaissent une progression pour trois des quatre régions éligibles. L'enveloppe dédiée à la coopération européenne est également en progression sensible. Ainsi, les fonds structurels interviendront dans les départements d'outre-mer au titre de l'objectif « Convergence » pour un total de 3,19 milliards d'euros, en métropole au titre de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » pour un total de 10,25 milliards d'euros. Au titre de l'objectif « Coopération territoriale européenne », les territoires français bénéficieront d'une enveloppe de 859 millions d'euros. Ainsi, au total, 14,3 milliards d'euros de fonds structurels seront investis au profit des régions françaises. Au cours de la période 2007-2013, l'utilisation de ces enveloppes devra être optimisée en faveur de stratégies régionales répondant aux objectifs de Lisbonne, et écartier ainsi les risques de saupoudrage. C'est en effet sur notre capacité collective, État, collectivités, partenaires privés, à orienter ces fonds pour accompagner des stratégies

de croissance et d'emploi que nous serons évalués. Dans ce contexte, pour les régions de la métropole, l'effort de concentration sur les thèmes de l'emploi, de l'innovation, de la recherche, des TIC, des énergies propres devra être démontré dès l'élaboration des programmes. Au niveau national, 75 % des montants des programmes devront être concentrés sur ces thématiques. Lors des négociations sur les perspectives financières de l'Union européenne, le maintien d'une politique régionale au profit des territoires de métropole n'était pas acquis. Nombre de nos partenaires se posait la question de l'efficacité de l'intervention communautaire pour le développement des régions. Aussi, est-ce en démontrant la concentration des fonds structurels sur les leviers de la croissance et de l'emploi (innovation, recherche, TIC...) que nous garantirons un plus grand impact des financements européens ainsi que le maintien d'une politique régionale volontariste après 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103149

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9250

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 868